

## CONVENTIONNEMENT HOSPITALIER

### Première nationale : des rencontres établissements de santé/mutuelles pour échanger sur les difficultés quotidiennes

A l'heure où les dépassements d'honoraires font polémique, la Mutualité Française continue d'œuvrer pour le conventionnement hospitalier avec un **double objectif : pour les usagers, garantir des soins de qualité en maîtrisant le reste à charge, pour les professionnels de santé : faciliter et fluidifier les procédures.**

#### ► Des rencontres inédites en France pour optimiser la prise en charge du patient.

La Mutualité Française Nord-Pas de Calais, en tant qu'acteur de santé majeur, souhaite se positionner en « activateur de réseau » pour réunir les établissements de santé de sa région et les mutuelles autour du Conventionnement Hospitalier. Le but : **amplifier l'échange entre ces deux partenaires de santé ayant des liens étroits de part leurs rôles et dont la collaboration est nécessaire à la prise en charge optimale du patient.** Ces journées de rencontres permettent à chaque partenaire d'approfondir leurs connaissances sur le sujet et d'échanger sur leurs difficultés au quotidien.

#### ► Premier bilan du Conventionnement hospitalier : 60% des établissements référencés avant le début de la deuxième phase

La première édition de ces rencontres, qui s'est déroulée le mois dernier sur le territoire de santé du Hainaut, a permis d'évoquer la mise en place de procédures simplifiées au niveau administratif et financier, de faire le bilan de la première phase du Conventionnement Hospitalier Mutualiste, et d'aborder les perspectives pour 2013, à savoir l'extension du dispositif à de nouveaux domaines. En effet, actuellement, en région Nord-Pas de Calais, 38 conventions ont déjà été signées (soit plus de 60% des établissements référencés) concernant les activités de médecine, de chirurgie et d'obstétrique mais la Mutualité Française Nord-Pas de Calais va l'étendre aux soins de suite et de réadaptation (SSR)<sup>1</sup>, ainsi qu'à la médecine ambulatoire<sup>2</sup> et aux soins externes.

#### Les avantages pour l'établissement de Santé

- Un seul interlocuteur pour une seule convention avec une centaine de mutuelles couvrant près de 80% des adhérents mutualistes.
- Des démarches administratives allégées.
- Une sécurisation financière, le tiers-payant assurant les paiements des chambres particulières.
- La possibilité de valoriser la qualité de l'établissement auprès du public.
- La mise en place d'une simplification des relations entre les établissements de santé conventionnés et les mutuelles.

#### A propos du conventionnement Hospitalier Mutualiste :

Le Conventionnement hospitalier mutualiste est un dispositif visant à aider les patients adhérents d'une mutuelle à choisir un établissement de santé en étant bien informés sur la qualité et le coût maîtrisé des soins proposés. Les établissements (publics ou privés) sont sélectionnés selon des critères de qualité (établissements certifiés par la Haute Autorité de Santé et ayant de bons résultats en matière de lutte contre les infections nosocomiales), puis l'accord porte ensuite sur un tarif de la chambre particulière à respecter. La liste des établissements de santé conventionnés au niveau régional et national est consultable à cette adresse : <http://www.nordpasdecals.mutualite.fr/Actualites/La-liste-des-etablissements-de-sante-conventionnes-de-votre-region>

#### A propos de la Mutualité Française :

La Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles santé en France, près de 700. 6 français sur 10 sont protégés par une mutuelle de la Mutualité Française, soit près de 38 millions de personnes. Organismes à but non lucratif, ne pratiquant pas la sélection des risques et régis par le code de la Mutualité, les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité Sociale. En Nord Pas-de-Calais, la Mutualité Française est le représentant officiel auprès des Institutions, Administrations et Collectivités de 127 mutuelles et des 1 950 000 personnes qu'elle protège.



#### CONTACTS PRESSE :

**Agence Com' des Enfants** – Tél. 03 20 02 65 29

Shirley Curtat-Cadet [scurtat@comdesenfants.fr](mailto:scurtat@comdesenfants.fr)

Alexane Gautron [agautron@comdesenfants.fr](mailto:agautron@comdesenfants.fr)

**Mutualité Française Nord-Pas de Calais** – Tél. 03 20 62 79 47

Charlie Labourey [charlie.labourey@mutualite-npdc.fr](mailto:charlie.labourey@mutualite-npdc.fr)

<sup>1</sup> Les services de soins de suite et de réadaptation accueillent, dans la majeure partie des cas, des personnes âgées nécessitant un suivi médical après une opération importante de médecine ou de chirurgie.

<sup>2</sup> La médecine ambulatoire est un système de santé qui permet de maintenir le patient à domicile tout en le faisant bénéficier d'un ensemble d'actes et de soins comparables, en nombre et en qualité, à ceux qui pourraient être effectués à l'hôpital.